

Les Infos de Saint-Vran

Avril 2024

Retrouvez toutes les
infos et bien plus sur le
site de la commune :
www.saintvran.fr.



Retrouvez l'information
de la commune en temps
réel avec l'application :
[PanneauPocket](#)



Commémoration 39-45

La cérémonie du bassin de vie (Hardouinais Mené)
aura lieu à Laurenan le
Mercredi 8 mai à partir de 10h15

La cérémonie de Saint-Vran aura lieu le
Dimanche 12 mai à 11h00
Dépôt de gerbe aux monuments aux morts



Samedi 27 avril
A partir de 12h00
Repas du CCAS
A la salle polyvalente





Compte administratif 2023 - budget communal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	BUDGET TOTAL
Recettes	336 217,39 €	796 435,31 €	1 132 652,70 €
Dépenses	600 655,73 €	678 682,04 €	1 279 337,77 €
Résultat de l'exercice	-264 438,34 €	117 753,27 €	-146 685,07 €
Résultat antérieur reporté	168 088,33 €	37 951,83 €	206 040,16 €
Résultat de clôture	-96 350,01 €	155 705,10 €	59 355,09 €
Balance des restes à réaliser	40 304,00 €	0,00 €	40 304,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ 2023	-56 046,01 €	155 705,10 €	99 659,09 €

Les principaux travaux d'investissement 2023

TRAVAUX – ACQUISITIONS	Montant HT	Montant TTC
Salle Polyvalente – Lave-vaisselle à capot	4302.95 €	5163.54 €
Salle polyvalente – Equipement frigorifique complet pour la chambre froide	3050.25 €	3660.30 €
Salle polyvalente – Acquisition de 2 chariots vaisselle	1178.32 €	1413.98 €
Salle polyvalente – Acquisition de 3 chariots à casiers	386.26 €	463.51 €
Ecole – Mobilier scolaire (tables, chaises, bancs, meubles)	1607.61 €	1929.14 €
Garderie – Meubles de rangement	890.94 €	1069 €
Cimetière – Travaux pour reprise de concessions	1433.33 €	1720 €
Services techniques - Serre	742.50 €	891 €
Panneaux lieux-dits	782 €	938.40 €
Restructuration et extension de l'école - Travaux	449 451.43 €	533 869.74 €
Programme voirie 2023	31 076.48 €	37 291.78 €



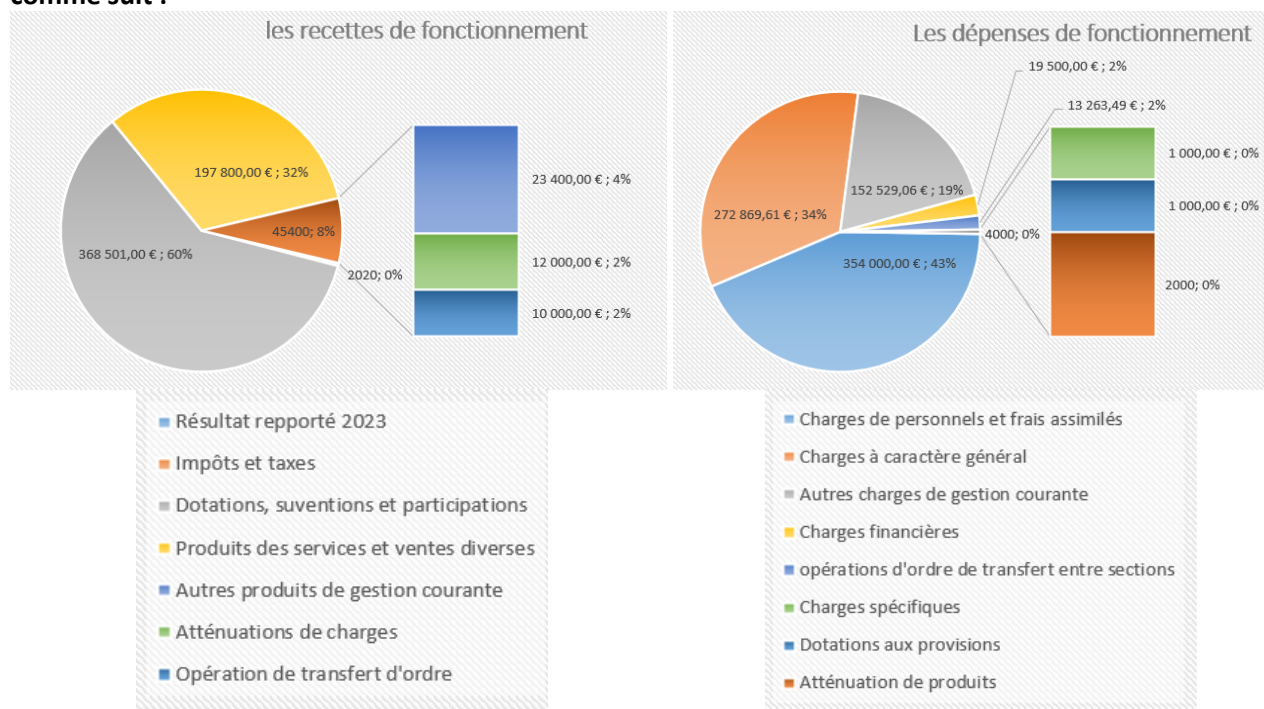
Le budget 2024

Le budget communal détermine l'ensemble des actions qui seront entreprises sur l'année. Le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un acte d'**autorisation** (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

Le conseil municipal de mars a adopté le budget 2024. Comme depuis le début du mandat, la priorité est donnée à l'investissement et la stabilité fiscale, dans un contexte incertain, marqué par la variation imprévisible des prix. Cette année encore, les montants des investissements et des dépenses seront à ajuster tout au long de l'année.

Le fonctionnement :

Le budget est équilibré : le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 816 162,16 €. Il se répartit comme suit :



L'investissement :

La section d'investissement comprend les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Il s'agit principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux de voiries ou encore d'acquisitions de terrains et d'immeubles, le remboursement du capital des emprunts, **pour un total de 770 224,01 €.**

Les recettes d'investissements proviennent des subventions de l'état, la région, le département et la communauté de communes, mais aussi de ventes de terrains, les emprunts, les reversements du fonds de compensation de la TVA, l'autofinancement.



« Mais que fait notre Maire ? » (Propos recueillis le 4 janvier 2024)



Souvent quand on échange avec nos concitoyens on comprend rapidement qu'ils s'interrogent sur les activités du conseil municipal et en particulier sur l'action de Mme le Maire.

« Mais que fait notre Maire ? » cette question si souvent entendue, mérite quelques éclaircissements.

Nous habitons une petite commune, de fait, il est facile de voir sur le parking de la mairie la voiture de notre élue. Si elle est là, nous sommes rassurés car nous en déduisons qu'elle est à la tâche dans son bureau. Mais si la voiture ne s'y trouve pas, les spéculations peuvent aller bon train. Or, ce qu'on ne sait pas forcément c'est que parmi les missions d'un maire, il y a ce que l'on voit, ce qui est palpable et toute une partie invisible, non par manque de transparence mais parce que ses activités la conduisent souvent hors de Saint-Vran.

Ses engagements auprès de l'Association des Maires de France (AMF-22), dont elle fait partie du conseil d'administration, la conduisent à travailler sur 3 thématiques : la santé, le comportement des citoyens vis à vis des élus et l'école. Lors des réunions, principalement à Saint Briec, il est question de définir avec d'autres élus des positions communes à faire remonter à l'état, à la région ou au département. Quel avenir pour nos écoles rurales ? Comment organiser les soins sur le territoire ? Au niveau national, il est important de défendre les communes rurales : parce que là, on se retrouve surtout face à de grandes villes ou communautés d'agglomérations et notre point de vue doit être pris en compte. Il y a aussi la question des EHPAD, celle de l'autonomie des personnes âgées à domicile et aujourd'hui c'est compliqué de se faire entendre sur ces sujets-là. Comment répondre efficacement aux violences intra-familiales ? Nombre de ces problématiques sont abordées et il faut leur trouver des solutions. La participation d'Evelyne Gaspillard permet de faire entendre notre voix, nos besoins spécifiques, mais aussi d'être informée afin de savoir gérer au mieux notre territoire en étant au fait des nouvelles réglementations et des sujets d'actualité.

Notre Maire est aussi membre du Centre de Gestion du département. C'est un organisme qui gère les emplois des structures publiques dont les communes. L'étude de la réglementation du travail : horaires, congés, indemnités et recrutements : la gestion des ressources humaines est complexe ! La participation aux commissions peut être chronophage. Il faut statuer collégialement entre élus et représentants des syndicats. Il faut donc examiner les dossiers en amont et respecter les règles communes qui ont été définies.

Autre mission, la participation à des commissions préfectorales, notamment relative aux transports sanitaires, assurés par les pompiers et les transporteurs privés qui ont une convention avec l'ARS (agence régionale de santé), à l'action sociale, à la prévention des risques de maltraitance, au handicap.



Et puis il y a LCBC (Loudéac communauté Bretagne Centre - la communauté de communes) dont Evelyne Gaspillard est vice-présidente en charge de l'action sociale, de la solidarité, de la santé : tous les temps de la vie, de la petite enfance au grand âge. Des actions souvent tripartites, LCBC, CAF, Département, dans un souci d'égalité territoriale : pour la petite enfance, ce sont les dispositifs d'accueil, crèches et assistantes maternelles, ce sont des animations pour les assistantes maternelles, les enfants, les parents... ; pour les jeunes, le service d'information jeunesse (SIJ)... ; pour bien vieillir,

le service d'aide à domicile, le service de soin à domicile...sans oublier le portage de repas et le transport à la demande (TAD) avec une extension hors territoire pour l'accès à des professionnels de santé comme l'accès au CHCB avec le soutien financier de la région qui a la compétence transport, tout comme récemment le soutien de l'agence régionale de santé (ARS). Le CIAS mènent des actions en matière de logement en lien avec le service urbanisme et différentes structures associatives. Ainsi, une résidence habitat jeunes va voir le jour sur Merdrignac, pour étudiants et travailleurs. Par ailleurs, La collectivité s'est engagée pour le dispositif « un toit deux générations » qui mériterait une plus grande adhésion de nos concitoyens.

Au-delà de ces missions auxquelles elle consacre beaucoup de temps, son mandat de maire est le plus important. A Saint Vran, les activités sont également variées, les journées démarrent souvent par un échange avec le service technique, le suivi du travail des agents, l'accueil du public, l'état civil en passant par le suivi de chantier comme la pose de la fibre, les travaux de l'école ou de voirie.

Mais parfois dans ce planning chargé se glisse un moment cocasse comme être réveillée de bon matin par la gendarmerie qui annonce que des chevaux se sont échappés et sont signalés dans le bourg. Là, il faut se lever et aller régler le problème. Après un certain temps d'investigation pour trouver le propriétaire et les chevaux, ceux-ci finissent par rentrer tranquillement dans leur enclos et notre maire chez elle. Le dimanche après-midi sera peut-être paisible ?



Plan de Sauvegarde communal



Voir en annexe, le document à rapporter en Mairie pour que nous sachions quelles sont les ressources humaines et matérielles de la commune.

Nous vous rappelons que la liste des personnes qui s'engagent est confidentielle. Vos coordonnées ne seront conservées qu'en Mairie.

Pour les personnes intéressées, merci de nous retourner le questionnaire pour le 8 mai si possible. Comptant sur votre collaboration...



Maison médicale de garde à Loudéac :

Nouveaux horaires d'ouverture :

vendredi 20h-23h, samedi 14h-22h,
dimanche 19h-21h lundi 20h-23h
fermer les mardis mercredis et jeudis soir



Nouvelles élections Conseil Communautaire des Jeunes



Depuis 2016, le CIAS de Loudéac communauté met en place un Conseil Communautaire de Jeunes, qui se renouvelle tous les 2 ans. Cette année, le mandat prend fin, c'est pourquoi, nous relançons de nouvelles élections qui auront lieu **le samedi 8 juin, de 10h à 12h**, à la mairie de Saint-Vran.

La Structure Info Jeunes du CIAS de Loudéac communauté a mené une campagne de communication auprès des enfants nés en 2013 (CM) dès le mois d'avril. L'objectif de cette campagne était de faire connaître le Conseil Communautaire aux jeunes et de les encourager à se présenter comme candidat et de devenir les porte-paroles des jeunes de leur commune.



Le Pass'engagement 2024-2025.

J'ai entre 16 et 25 ans
et un projet :
permis, bafa, logement...



L'objectifs de ce dispositif est de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et les responsabiliser dans la réalisation de leur projet ainsi que dans leur engagement associatif, ainsi que de susciter les vocations bénévoles si chères au dynamisme associatif.

Le jeune (16 à 25 ans) devra exercer **un engagement annuel** (de septembre à juin, hors adhésion) **à raison de 2h minimum par semaine sur une action d'intérêt général** (notion de service rendu à la personne) dans une association costarmoricaine (soutien scolaire, encadrement d'activités sportives, culturelles, formation des pairs/intergénérationnelle.... par exemple) ou dans un centre social quel que soit son statut juridique. En contrepartie, une bourse, sera mobilisée pour accompagner un projet personnel.

Important : un seul jeune par an et par association. Le dossier de candidature est en ligne sur le site du Département. La date limite de dépôt de candidature est fixée au 1er juin.

Pour de plus amples informations et/ou si vous souhaitez candidater pour cette nouvelle saison : Paméla DESSAUDES, MDD Loudéac, tél : 02.96.28.11.01, Pamela.DESSAUDES@cotesdarmor.fr

Notre-territoire.com

Notre territoire vous informe de l'ouverture des enquêtes publiques partout en France.

Ce service gratuit s'adresse en priorité aux citoyens qui s'intéressent à la transformation de leur territoire et de leur environnement. Il est proposé par la **presse quotidienne régionale**, le média des informations générales et de la proximité.

Notre territoire est un outil qui favorise l'implication des citoyens à la vie de leur territoire.





Horaires d'ouverture des Centres des Finances Publiques des Côtes d'Armor

À compter du mardi 2 avril 2024, les horaires d'ouverture des Centres des Finances Publiques des Côtes d'Armor sont modifiés. Les nouveaux horaires sont applicables à l'ensemble des services du département.

L'harmonisation départementale des horaires d'ouverture des services contribuera à une plus grande lisibilité des horaires de réception pour les usagers costarmoricains.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil sans rendez-vous	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
Accueil sur rendez-vous	13h30 – 16h00	13h30 – 16h00		13h30 – 16h00	
Accueil téléphonique	8h30 - 12h	8H30 - 12h	8H30h - 12h	8h30 - 12h	8H30h - 12h
	13h30 - 16h00	13h30 - 16h00	13h 30 - 16h00	13h30 - 16h00	13h30 - 16h00



Les journées du patrimoine vivant



Quoi planter pour 2050 ? Face au réchauffement climatique la question se pose et pour commencer à y répondre des rencontres sont organisées en collaboration avec le campus de Merdrignac.

Lors de la semaine du Patrimoine Vivant, **Saint-Vran propose une après-midi de rencontres et d'ateliers. Le 30 mai, dès 14h00** venez prendre « un bain de forêt » au Chêne de la Lande, percevoir le paysage par le dessin dans un chemin creux et découvrir des massifs expérimentaux dans le bourg. Ces moments de découvertes se poursuivront par la visite du verger communal et d'une exposition au jardin du Guédou ou en fin d'après-midi un apéritif sera servi aux participants.

Nous vous espérons nombreux, mais comme les places pour les ateliers sont limitées, n'oubliez pas de réserver en appelant le 06 27 14 89 10. Vous trouverez prochainement à la mairie un programme complet de ces ateliers.



Les mains de demain

L'association est à la recherche de bénévoles pour encadrer les jeunes les mercredis de 14h00 à 16h00. Les ateliers qui ont pour but la revalorisation de tous les métiers manuels, artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine tels que : couture, jardinage, mécanique, maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, peinture, cuisine, ...

Pour tous renseignements : 07 88 81 31 04.



Rappel : appel aux Bénévoles !

Pour toutes celles et ceux qui cherchent une façon de mobiliser leurs compétences pour contribuer au développement de leur territoire, des associations ont besoin de vous ! Participer au développement de la bibliothèque, du comité des fêtes, de la brénosienne, ... N'hésitez pas à les contacter ou à contacter la mairie pour plus de renseignements.

À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX BÉNÉVOLES





RESUME DES CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur le site internet :

<http://www.saintvran.fr/comptes-rendus-des-conseils-municipaux/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Participation financière de la commune de Mérillac pour les repas à la cantine de Saint-Vran – Année scolaire 2022/2023

Vu la délibération en date du 16 juin 2022 fixant le prix du repas à la cantine municipale à 3.40 € pour l'année scolaire 2022/2023, le conseil municipal sollicite la commune de Mérillac qui n'a pas de cantine sur son territoire pour participer financièrement au coût réel du repas de cantine pour les enfants domiciliés à Mérillac et scolarisés à Saint-Vran. La contribution demandée correspond à la différence entre le montant payé par les parents et le coût réel du repas (y compris les frais de fonctionnement et les frais de personnel).

La commune de Saint-Vran sollicite la participation financière de la commune de Mérillac à hauteur de 5.33 € par repas pour l'année scolaire 2022/2023.

Attribution d'une subvention annuelle à l'ASEC

Dans le cadre de l'Entente Hardouinais Mené, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention annuelle à l'ASEC (Association Sportive et Culturelle du canton de Merdrignac) d'un montant de 0,15€/habitant. Ce qui correspond à un montant total de 127.05 €, la population DGF étant de 847.

Souscription et gestion des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance actuels de la commune arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Une consultation a été engagée en vue d'assurer leur renouvellement comprenant 4 lots. Chaque lot est conclu pour une durée de 60 mois à compter du 1er janvier 2024.

La commune a travaillé avec Consultassur (VANNES), le cabinet de conseils et audits en assurances. Suite à la clôture du marché et à l'analyse des offres, Consultassur propose de retenir ces candidats suivants :

- LOT 1 - « Multirisque Dommage aux biens » : GROUPAMA (35000 RENNES) pour un montant de 4615 € TTC
- LOT 2 - « Responsabilités » : SMACL (79031 NIORT) pour un montant de 997.26 € TTC
- LOT 3 - « Flotte – Véhicules » : SMACL (79031 NIORT) pour un montant de 1510.28 € TTC
- LOT 4 - « Protection juridique » : SMACL (79031 NIORT) pour un montant de 410.17 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les préconisations de Consultassur et autorise Madame le maire à signer les documents relatifs à la passation du marché avec les sociétés retenues.

Travaux d'aménagement du bourg - non-retenue de garantie

L'entreprise SARL Le Puil Paysage ayant cessé toute activité, un jugement de clôture pour insuffisance d'actif ayant été prononcé le 27/03/2023, le conseil municipal vote la non-restitution de garantie de 5% pour disparition de la société. Le montant s'élève à 4520.60 €. Ce titre de recette sera émis au compte 7588 – « Autres produits divers de gestion courante ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

Adoption des rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service eau potable – Hyvet et Loscouët-sur-Meu

M. CARDIN Yannick rappelle que la commune de Saint-Vran est adhérente au service d'eau potable du Syndicat de l'Hyvet. M. CARDIN Yannick présente au Conseil municipal les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable transmis par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de l'Hyvet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les rapports relatifs au prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2022.

Budget communal 2023 – Décision modificative N°4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	20 059.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	20 059.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 357.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 357.00 €
R-7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 423.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 423.00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-74741 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 279.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 279.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 059.00 €	0.00 €	20 059.00 €
Total Général		20 059.00 €		20 059.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	12 296.22 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	30 296.22 €	0.00 €	0.00 €
R-73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 296.22 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 296.22 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	30 296.22 €	0.00 €	30 296.22 €
Total Général		30 296.22 €		30 296.22 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2024

Autorisation donnée à Madame le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Au **Budget général**, le montant des dépenses réelles d'investissement 2023 budgétisées hors chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilés), chapitre 041 (opérations patrimoniales), non compris les reports et les restes à réaliser : 1 187 974 € - 45 370 € - 46 000 € = 1 096 604.00 €.

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de voter l'autorisation d'engagement pour investissement dans la limite du quart des investissements 2023, soit 1 096 604.00 € x 25 % = 274 151.00 €.

Les dépenses d'investissement concernées en 2024 sont : « Rénovation école publique » : 274 151.00 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Point sur les travaux de l'école

Les élus restent vigilants sur leur qualité : les conditions météo ayant été difficiles nous constatons la persistance d'humidité que les entreprises vont devoir régler rapidement.

Projets 2024

Les commissions communales vont se réunir dans les prochains jours pour en débattre et permettre la finalisation du budget primitif : voirie, chemins, cimetière, bâtiments communaux, fleurissement, décorations, projet « des chemins creux aux bourgs ».

Attribution DETR / DSIL 2022 et nouvelle demande DETR 2024

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le projet de restructuration et d'extension de l'école a été retenu au titre de la DETR et de la DSIL, année 2022. Lesdites subventions ont été validées par arrêtés préfectoraux, à hauteur de 100 000 € par subvention.

A noter que des crédits peuvent être alloués au titre de la DETR 2024.

A ce titre, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter les services de l'Etat dans le cadre des travaux dédiés à la restructuration de l'école et son extension.

Pour mémoire les travaux inclus : l'agrandissement dans le périmètre de l'école actuelle sans emprise foncière supplémentaire, une classe supplémentaire, un bloc sanitaire plus important ; une salle de sieste indépendante de la salle de motricité et un lien avec les deux classes de maternelle. La garderie sera équipée de sanitaires. Les classes existantes et la garderie bénéficieront d'une rénovation énergétique, système partagé avec l'extension.

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2024 pour la réalisation de ces travaux et adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous et autorise Madame le Maire à solliciter les co-financements publics :

DEPENSES HT		RECETTES	
		D.E.T.R. 2024	100 000.00 €
Travaux	803 850.77 €	D.E.T.R. 2022 <i>obtenue</i>	100 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	78 306.00 €	D.S.I.L.2022 <i>obtenue</i>	100 000.00 €
Diagnostics	15 307.00 €	L.C.B.C. <i>obtenue</i>	25 000.00 €
		Conseil départemental (15 %)	110 808.00 €
		Région (15%)	111 750.00 €
		Emprunt	75 500.00 €
		Fonds propres	274 360.77 €
TOTAL HT	897 418.77 €	TOTAL	897 418.77 €
TOTAL TTC	1 076 902.52 €		

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement en cas de contribution moindre d'un co-financeur public, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions et dans la limite du plafond des dépenses éligibles présentées ci-dessus.

Informations et questions diverses

Personnel communal : après un recrutement qui a eu lieu en fin d'année, un nouvel agent municipal va venir renforcer l'équipe technique à compter du 1er Février. Il s'agit de M. Ludwig BUSSARD.

Plan Communal de Sauvegarde : il a été abordé la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde. Un questionnaire va être distribué aux brénosiens. Il servira de base au groupe de travail qui s'est constitué afin d'aboutir à un document définitif début juillet.

Programme voirie 2024 sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre - Groupement de commandes

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes portant sur le marché de travaux : « Programme voirie 2024 ». En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et chaque collectivité membre du groupement s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission MAPA sera celle de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif au marché de travaux de voirie 2024 proposé par Loudéac Communauté Bretagne Centre,

Participation financière au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Mme Le Marie rappelle la validation du projet de création d'un ALSH sur la commune de Merdrignac, à l'initiative des communes de l'Entente Hardouinais Mené en 2021. Concernant le financement du fonctionnement de l'ALSH, il était convenu que le reste à charge serait réparti en fonction du nombre d'enfants présents, par jour et par commune, à chaque période (mercredis, vacances d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint). Pour 2023, le montant du reste à charge pour la commune de Saint-Vran s'élève à 1334.36 € pour 308 jours de fréquentation. Le bureau des Maires de l'Entente a également validé que le reste à charge relatif aux enfants ne résidant pas sur une des communes de l'Entente Hardouinais Mené sera supporté par les communes de l'Entente, et réparti en fonction du critère population DGF. Soit pour la commune de Saint-Vran : 158,65 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition des frais de fonctionnement de l'ALSH.

Restructuration et extension de l'école – Avenant N°3 – Maîtrise d'œuvre

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant N°3 du cabinet PETR architectes en raison de la prolongation du chantier de 6 mois, pour un montant global forfaitaire de 22 496.28 € HT soit 26 995.54 € TTC. Le forfait définitif de rémunération est donc arrêté à la somme de 100 802.28 € HT soit 120 962.74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant N°3 de maîtrise d'œuvre tel que présenté et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

SAUR - Convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie

La commune dispose d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que les poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable. Onze poteaux et deux puisards font partie du patrimoine communal.

Mme le Maire propose que la SAUR, gestionnaire de notre réseau d'eau mandaté par le Syndicat de l'Hyvet, effectue des mesures de pression et de débit pour évaluer la conformité des poteaux d'incendie au regard de la réglementation en cours. Contrôle fortement recommandé par les services du SDIS.

Cette démarche s'inscrit également dans la volonté d'établir le Plan de Sauvegarde de la Commune.

Salle du Guédou - Acquisition de matériaux pour la réfection d'une partie du toit

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de refaire une partie du toit de la Salle du Guédou qui est dégradée. Les travaux seront effectués par les agents des services techniques. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise CALIPRO de Lamballe d'un montant de 1970.90 € HT soit 2365.08 € TTC pour l'acquisition de clin Douglas.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'établir un contrôle initial de l'Etat de nos appareils de défense contre l'incendie pour un montant HT de 54,62 € x 13 = 710.06 €.

Vote des subventions 2024

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer en 2024 les subventions et participations suivantes (liste des principales subventions) :

- Centre Communal d'Action Sociale	3000 €
- Association Parents Elèves Ecole Publique	500 €
- OCCE COOP SCOL Ecole Publique (extrascolaire)*	7705 €
- APEL Ecole Privée (extrascolaire)*	1955 €
- Comité des Fêtes	600 €
- La Brénosienne	1000 €
- Comice agricole Merdrignac	467 €
- Amicale des Pompiers Merdrignac	350 €
- Association Don du sang Merdrignac	75 €
- Centre Anticancéreux (Centre Eugène Marquis)	100 €
- Maison des Familles	50 €
- Les Restos du cœur	50 €
- Solidarité Paysans Bretagne	120 €
- Centre d'éducation et de réadaptation pour aveugles et déficients visuels - Plénée-Jugon	100 €
- Reliquat pour subvention et participations éventuelles	1500 €
TOTAL	18252 €

* Le montant des versements des subventions pour les activités extrascolaires sera validé en fonction des activités réellement réalisées

Personnel – Création de poste - Modification du tableau des effectifs

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent actuellement Adjoint Technique Territorial est promouvable au grade Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, il convient donc de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe et de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 01/03/2024 : (**Personnel à temps complet**) : 1 Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, 2 Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} classe, 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, 3 Adjoints Techniques Territoriaux.



Zoom sur le travail de nos agents



Au service technique, la polyvalence est de mise, tout comme l'acceptation des imprévus qui viennent perturber la programmation du travail. Les deux agents communaux ont pour mission d'entretenir les routes et leurs abords afin que la circulation soit toujours possible et ne présente pas de danger ; Ils veillent au bon état du mobilier communal, du cimetière. Ainsi, les agents communaux travaillent essentiellement dehors, ils réalisent et entretiennent les massifs de fleurs et les espaces verts. Concernant les déchets et les gestes d'incivilités, ils surveillent et interviennent quand c'est nécessaire : ce

qui arrive trop souvent auprès des containers à verres ! Ils s'occupent également des bâtiments communaux (y compris le terrain de foot) : travaux de peinture, d'électricité, de maintenance diverses (selon leurs compétences et leur formation) le nettoyage des abords, ...

Depuis la création de l'école maternelle sous la III^{ème} République, les enseignants ont à leurs côtés un personnel qui ne relève pas de l'Education nationale et dont la mission originelle fut de prendre en charge l'hygiène des enfants et la bonne tenue des locaux scolaires. Aujourd'hui, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), se sont vu confier d'autres missions relevant de plus en plus du domaine éducatif. L'augmentation du temps de présence des enfants dans les écoles maternelles en dehors des horaires scolaires a conduit à une plus grande mobilisation des ATSEM dans des missions nouvelles. La réforme des rythmes scolaires de 2013 ayant induit un fort besoin d'encadrement et d'animation d'activités périscolaires, les ATSEM ont été sollicités pour tenir ce rôle nouveau. Le temps de présence et de travail journalier peut couvrir une forte amplitude horaire, de l'accueil des enfants le matin avant la classe jusqu'à la fin des activités périscolaires, voire du temps d'entretien des locaux.



Cheville ouvrière de la vie communale, la secrétaire de mairie met en œuvre, sous les directives des élus(es), les politiques de l'équipe municipale. Elle organise les services administratifs et techniques de la commune, gère les ressources humaines, l'organisation des services publics (garderie, bibliothèque, cantine) et participe à l'élaboration du budget. Responsable de la rédaction des documents administratifs, elle prépare et met en forme les actes officiels : état civil (naissance, mariage, décès), délibérations du conseil municipal, arrêtés municipaux. Elle est également chargée de la mise à jour des listes électorales, de l'organisation des élections, du suivi des listes et de l'enregistrement des demandes d'urbanisme. Interlocutrice de la population, elle assure l'accueil du public : accueil des nouveaux habitants,

consultation généalogique, traitement des réclamations...

Pour l'ensemble des agents d'une petite collectivité rurale comme la nôtre, la liste des missions n'est pas exhaustive. La polyvalence est la réalité du quotidien tout comme la complémentarité est indispensable.

STOP !

AUX INCIVILITÉS



LA RUE C'EST COMME CHEZ NOUS, RESPECTONS-LA !

Du changement à l'ODCM

Avec le départ à la retraite de Denis Rocaboy, qui pendant de nombreuses années comme animateur et bien plus que cela au regard de son implication auprès des associations a initié de nombreux projets, une page de l'ODCM se tourne.



Dès février, Neven Denis recruté comme animateur culturel avec une orientation « arts visuels » prendra ses fonctions. Il a déjà travaillé sur notre secteur en réalisant le film « Autant que faire se peut ». Sa feuille de route est déjà bien garnie, elle va de l'aide à la vie associative au montage de projets novateurs en passant par des animations autour du patrimoine.

Ce travail se fera en collaboration avec le bureau de l'association présidée par Serge Hamon et les commissions qui viennent d'être créées : patrimoine, arts visuels et finances.

Les associations peuvent d'ores et déjà contacter Neven Denis au 06 20 02 98 35 et par mail odcm.mene@gmail.com

Biodéchets

la mise en place du tri à la source des « biodéchets »

L'objectif est d'équiper dans un premier temps 13000 foyers en composteurs individuels. Le choix s'est porté sur un composteur et un bio-seau en matières recyclées. Une contribution des usagers est fixée à 20€ par mois soit 25% du coût de l'équipement. Une fiche d'inscription est disponible en mairie. La livraison se fera au centre technique de chaque bassin de vie.

74€ TTC



6€ TTC



Une nouvelle application

La commune va progressivement passer de l'application PanneauPocket à l'application Illiwap adoptée par les communes de Loudéac Communauté. Vous pouvez d'ores et déjà télécharger l'application sur votre Smartphone.



Guide du citoyen
Suivre l'actualité
de ma commune
A DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Saint-Vran

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP

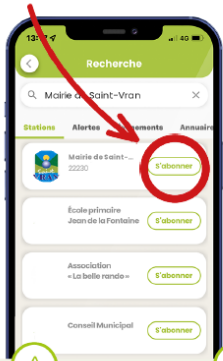

Sur Google Play (Android)


Sur AppStore (iOS)


Sur App Gallery (Huawei)

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

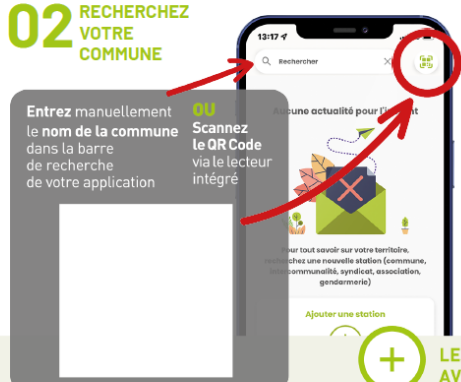
Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



02 RECHERCHER VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



LES AVANTAGES !


GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.


SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.


SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



Une année riche en animation





En difficulté avec le numérique ? Des conseiller.e.s numériques à votre disposition sur le territoire



**Echanger avec
mes proches**



**Accompagner
mon enfant**



**Utiliser
les opportunités
du numérique**



**Prendre en main
un ordinateur,
téléphone
portable**



**Trouver
un emploi
ou
une formation**



**Etre accompagné
pour mes
démarches
administratives**



**Créer et gérer
mes
contenus
numériques**



**Comprendre
ce que
le numérique peut
apporter
à mon activité**

Contacts



Armelle Bréjon
07 64 38 94 76
Loudéac
Plouguenast-Langast
Corlay
Uzel
Plémet



Elodie Le Goff
02 96 26 06 09
Guerlédan



Nicolas Besnard
07 64 38 94 63
Loudéac
Merdrignac
Trémoré
Le Mené
Plumieux